



# SOMMAIRE

## Face à la crise Les propositions de la CFDT

Tél  
01 42 03 80 12  
fax  
01 53 72 85 71  
atdepresse@cfdt.fr

Contact :  
**Isabelle Perrin**  
Responsable des  
relations presse

Isabelle Poret  
Assistante

CFDT  
4 bd de la Villette  
75955 Paris Cedex 19

### *Trois objectifs*

- ✚ Mettre en place un fonds d'investissement social
- ✚ Soutenir le pouvoir d'achat pour relancer la consommation et l'économie
- ✚ Reprendre la réforme de l'Etat et des fonctions publiques

### *Deux exigences*

- ✚ Une nouvelle gouvernance des entreprises
- ✚ Des politiques européennes coordonnées

## **1- Mettre en place un fonds d'investissement social**

---

La CFDT revendique la mise en place d'un **fonds d'investissement social**. Il a pour objectif de **répondre aux besoins immédiats des salariés** confrontés à la crise tout en créant les **conditions d'une sortie de crise favorable à l'économie**, à la compétitivité des entreprises et à l'emploi.

Il est **le pendant social des fonds publics accordés aux banques et aux entreprises**, via, entre autres, le fonds d'investissement stratégique.

Ce fonds d'investissement social doté de 5 à 7 milliards € pour la période 2009-2010 doit permettre de :

- **développer les qualifications des salariés et des demandeurs d'emploi** pour les emplois dont notre économie a, et aura, besoin et renforcer ainsi la compétitivité des entreprises ;
- mettre en place une **politique ambitieuse pour l'accès à l'activité des jeunes** ;
- **mettre en œuvre la solidarité nationale pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage**.

Pour la CFDT, il s'agit d'investir pour l'avenir. La France a insuffisamment investi depuis trop longtemps sur le niveau de qualification des salariés. Il faut profiter de cette période où l'activité sera ralentie pour **préparer les salariés aux emplois de demain**.

Le financement de ce fonds peut être trouvé dans la suppression, ou à tout le moins la suspension, de la loi TEPA, notamment sur son volet « défiscalisation des HS ». Il ne faut pas que, lorsque la reprise se dessinera, les entreprises privilégient le recours aux heures supplémentaires à l'embauche de nouveaux salariés.

**Ce fonds doit être clairement « conjoncturel »** comme le fonds d'investissement stratégique. Pour être très réactif, il doit être piloté par un comité politique fort associant l'Etat et les partenaires sociaux et être distinct des circuits habituels de l'assurance chômage ou de la formation professionnelle.

Ce fonds a vocation à **amplifier massivement les initiatives déjà engagées par les partenaires sociaux** (fonds d'urgence pour 2009 et fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnel créés par l'ANI du 7 janvier 2009, Crp...), par l'Etat (CTP...) et les Régions (Franche-Comté, Lorraine ...).

### **→ Former massivement plutôt que licencier**

Le fonds d'investissement social doit permettre de monter rapidement des projets de formation qualifiante autour des principes suivants :

- des projets prioritairement **ciblés sur les salariés faiblement ou mal qualifiés confrontés à la crise** :
  - **salariés privés d'emploi** (licenciement économique, fin de CDD ou fin intérim) ;
  - **salariés en chômage technique** ;
  - **salariés en sous activité dans leur entreprise**

Face à la crise : les propositions de la CFDT  
Conférence de presse du 16 février 2009

- des projets de formation **ciblés sur les besoins en compétences actuelles et futures**, notamment autour de :
  - **socle commun de compétences transférables** ;
  - **évolution et diffusion de technologies propres et développement des technologies économes en énergie** ;
  - **services aux particuliers** ;
  - **management des entreprises, organisation qualifiante du travail ...**
  
- des projets garantissant **le maintien et le transfert de compétences** :
  - **Les seniors risquent d'être nombreux à quitter les entreprises**, notamment dans le cadre de plans de départs volontaires. On peut redouter qu'il en soit de même dans les TPE et PME, mais sous des formes moins visibles que dans les plans collectifs.
  - En laissant partir des salariés qui détiennent des compétences clés, sans avoir pris le soin d'organiser le transfert de leurs compétences, les entreprises hypothèquent leur capacité à rebondir quand l'activité économique repartira. **Cette perte sèche de compétence risque alors de coûter cher** : perte de la mémoire de l'entreprise, perte de savoir-faire qui se répercuteront sur la qualité des produits et/ou des services, etc.
  
- des projets reposant sur **des dispositifs efficaces pour une mise en œuvre rapide** sur les bassins d'emploi ou les secteurs professionnels retenus. Il s'agit de mobiliser des opérateurs, des entreprises, des services qui ont une expérience avérée sur des opérations de grande ampleur.

Les salariés bénéficiaires du fonds d'investissement social doivent pouvoir être repérés par différentes sources, notamment à partir :

- du **travail national des partenaires** gérant le fonds ;
- du **travail engagé par le fonds d'investissement stratégique** ;
- des **partenaires sociaux des secteurs professionnels touchés** ;
- des **cellules de crise mises en place dans les régions**, sous réserve qu'elles associent effectivement les partenaires sociaux ;
- ...

**→ Favoriser l'activité des jeunes sans emploi : le dispositif « jeune actif »**

Les jeunes sont particulièrement percutés par la crise.

**La CFDT propose un dispositif « jeune actif » combinant activité et revenu pour les jeunes qui ne sont pas pris en charge par l'assurance chômage.**

L'objectif est de **sécuriser les parcours d'entrée dans la vie active et de favoriser l'accès à l'autonomie pour les futurs salariés**

L'accompagnement vers une activité doit être assorti, sous condition de ressources, d'un **revenu permettant l'accès à l'autonomie.**

**Sur l'activité**, la CFDT revendique :

- **le droit à l'accompagnement vers l'emploi** pour tous les jeunes sortis de formation initiale qui n'entrent pas dans l'assurance chômage
- le développement par l'Etat du nombre de **contrats aidés**
- un soutien accru aux dispositifs d'aide à la création d'entreprise (pépinière d'entreprise, développement des micro entreprises...)
- le développement de l'offre de **formation en alternance** à tous les niveaux (formation professionnelle et Enseignement supérieur), **prioritairement dans les secteurs d'avenir** : environnement, nouvelles technologiques, services à la personne ...
- la **mise en place de la « formation initiale différée »** telle que prévue dans l'accord du 7 janvier 2009.
- Le développement du **service civique**

**Sur le revenu**, la CFDT revendique :

- **la mise en place d'un « revenu jeune actif »** dont le montant doit être conséquent et modulable en fonction de la situation sociale du bénéficiaire

**→ Mettre en œuvre la solidarité nationale pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage**

La mise en place de l'accord d'assurance chômage du 23 décembre 2008 va **améliorer l'indemnisation de ceux qui auront travaillé au moins quatre mois au cours des 28 derniers mois** (contre 6 mois au cours des 24 derniers mois dans l'actuelle convention).

Le seuil d'entrée dans l'indemnisation par un régime d'assurance chômage va de ce fait être **un des plus avantageux en Europe**.

Mais cette amélioration du régime d'assurance chômage ne permettra pas de répondre aux besoins de tous ceux qui n'accèdent pas à l'emploi et de tous ceux qui ne parviendront pas à remplir les nouvelles conditions de l'assurance-chômage. C'est à la solidarité nationale qu'il incombe de répondre à ces besoins.

**Le fonds d'investissement social doit permettre de développer cette solidarité nationale.**

## → Le financement du fonds d'investissement social

La CFDT propose **deux sources** de financement :

- **La suspension de certaines dispositions de la loi TEPA**
  - La suspension du **bouclier fiscal** rapporte **1 milliard d'euros**
  - La suspension des réductions de **droits de succession** rapporte **1,5 milliard d'euros**
  - A cela la CFDT revendique d'ajouter un **contingentement des heures supplémentaires défiscalisées**, ce qui peut rapporter **un peu plus de 3 milliards d'euros**
- **Les intérêts des prêts publics aux banques** : Ils s'élèvent à **1,4 milliard d'euros**

Le total représente potentiellement **plus de 6 milliards**

## 2- Soutenir le pouvoir d'achat pour relancer la consommation et l'économie

---

La CFDT revendique **une double relance par l'investissement et la consommation**

Le **pouvoir d'achat des ménages diminue** encore au troisième trimestre 2008 : -0,1 % après -0,3 % au 2<sup>nd</sup> trimestre, soit aux prémices de la crise économique ([source](#) : INSEE)

La crise financière s'est transformée en crise économique. Fin des missions d'intérim, non renouvellement des CDD, chômage technique, licenciements : les salariés voient leurs revenus décroître, ils sont inquiets pour l'avenir, ils réduisent leur consommation, ce qui augmente les difficultés des entreprises.

Pour la CFDT, seule une vigoureuse action des pouvoirs publics peut permettre de rompre ce cercle vicieux. Le soutien de la demande globale doit passer simultanément par l'investissement dans un objectif de moyen terme, mais aussi par la consommation des ménages à court terme car cette dernière

représente **les deux tiers de la demande adressée aux entreprises**.

De plus, il s'agit d'empêcher que nombre de salariés tombent dans la pauvreté et de soutenir les salariés de la classe moyenne.

Face à la crise, la CFDT revendique une action publique autour de 3 dimensions :

- soutenir et augmenter les revenus,
- limiter les dépenses contraintes des ménages,
- des mesures fiscales immédiates.

A ces revendications **dictées par la conjoncture**, s'ajoutent **les revendications constantes** de la CFDT en matière de pouvoir d'achat, qui sont rappelées plus loin pour mémoire.

### → Soutenir et augmenter les revenus

- **Une revalorisation immédiate du SMIC** (sans attendre le 1<sup>er</sup> juillet 2009). En appliquant la formule légale, « sans coup de pouce » de l'Etat, **on estime cette revalorisation à 1,5%**.

Cette mesure concerne **près de 2 millions de salariés** (hors apprentis), dont 870 000 à temps partiel (12,9% des salariés des entreprises non agricoles et hors secteur de l'intérim). Ces salariés travaillent essentiellement dans les services aux particuliers, les services opérationnels aux entreprises, l'industrie agroalimentaire et le commerce.

30,5 % des salariés à temps partiel sont rémunérés sur la base du SMIC.

- **Le RSA pour les jeunes en emploi de moins de 25 ans**

- **Le versement de la prime de solidarité active à compter du 1<sup>er</sup> avril tous les mois jusqu'à la mise en place effective du RSA.** Au 1<sup>er</sup> avril, seuls les allocataires du RMI et de l'API sont identifiés. Les travailleurs pauvres éligibles au RSA ne le seront qu'à l'entrée en vigueur du RSA en juillet. Ils devront alors bénéficier en rattrapage de la prime de solidarité active.

## → Limiter les dépenses contraintes des salariés et des ménages

- **Distribution immédiate de chèques emploi services universels**

pré financés par l'Etat, en direction des classes modestes et moyennes (tous services à la personne comme garde d'enfant, ménages, personnes dépendantes...).

la CFDT préconise **un dispositif permettant de faire en sorte que les personnes n'aient plus à faire l'avance des sommes correspondantes.** Le crédit d'impôt pour aider au paiement des services à la personne n'est appliqué aujourd'hui qu'aux seules personnes en activité. **La CFDT en demande la généralisation.**

## → Des mesures fiscales qui allient efficacité économique et justice sociale

- **Une suspension d'un certain nombre de dispositions de la loi TEP pour financer le fonds d'investissement social (voir fiche 1)**
- **Une suppression partielle du 2<sup>ème</sup> tiers pour les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> tranches**

La CFDT n'est pas favorable à une suppression de l'impôt pour les ménages imposés sur la seule 1<sup>ère</sup> tranche (taux : 5,5%). Cette mesure accentuerait les inégalités avec les autres ménages de classe moyenne, imposés au taux marginal de 14%.

Pour répondre à court terme aux problèmes de pouvoir d'achat des salariés et des ménages, la suppression du 2<sup>ème</sup> tiers est envisageable : la CFDT se prononce cependant pour **une suppression partielle du 2<sup>ème</sup> tiers pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches (5,5 et 14%),** de préférence à une suppression complète pour les seuls ménages de la première tranche, mesure inégalitaire au sein des classes moyennes.

De plus, la CFDT propose **d'abaisser les taux des premières tranches d'impôt sur le revenu ainsi que l'ajout d'une sixième tranche à 50% et la suppression du bouclier fiscal.**

- **Des baisses ciblées de TVA**

La CFDT est pour un **rééquilibrage de la fiscalité via une baisse de la TVA et une hausse parallèle des impôts directs.**

Cependant, la CFDT considère qu'une baisse généralisée de la TVA n'est pas un outil efficace pour répondre aux enjeux actuels de relance de la consommation. Cette mesure s'avérerait très coûteuse pour un résultat plus qu'incertain.

**Face à la crise : les propositions de la CFDT**  
**Conférence de presse du 16 février 2009**

Si l'Europe s'entend sur une modification du système fiscal de TVA, la CFDT privilégie des **baisses ciblées** sur :

- **les « dépenses contraintes »** (électricité, gaz, accès internet voire téléphonie) avec un contrôle des répercussions effectives sur les prix,
- **les produits propres** (qui peuvent néanmoins être faites via le bonus/malus écologique).

La CFDT n'est pas enthousiaste à l'idée d'une baisse de TVA sur la restauration dont les répercussions en termes de baisse effective des prix et d'emplois sont difficiles à évaluer et contrôler.

▪ **Une suppression de la taxe professionnelle et son remplacement**

En 2007, les recettes de taxe professionnelle votées par les collectivités se sont établies à 26,8 milliards d'euros. Mais au total, le coût de la suppression de cette taxe professionnelle serait de 14,7 milliards d'euros.

La CFDT reconnaît que cet impôt est imparfait.

Un remplacement de cet impôt pourrait être constitué par **une part de cotisation patronale généralisée (CPG), un impôt sur les sociétés « local additionnel » (comme en Allemagne), une taxe sur les émissions de CO2 (taxe carbone).**

***Pour rappel, les revendications constantes de la CFDT en matière de pouvoir d'achat***

- **Des négociations sur le partage des richesses et les contreparties aux aides des entreprises (voir fiche gouvernance d'entreprise)**
- **Négocier les grilles de classification**, dans un double objectif : d'une part, un étalement des minima des grilles salariales pour assurer une meilleure progression de carrière (notamment pour les bas salaires) ; d'autre part, un rapprochement des grilles de branches professionnelles avec les salaires réellement pratiqués dans les entreprises.
- **La généralisation des dispositifs de participation aux entreprises de moins de 50 salariés.** Aujourd'hui la participation est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés.. Or, près de 55% des salariés du secteur marchand non agricole travaillent dans les entreprises de 1 à 49 salariés.
- **Rendre obligatoire la prime transport**

La Loi de Financement de la Sécurité sociale de 2009 a mis en place un nouveau dispositif de prise en charge par les entreprises d'une partie des frais de transport. **Elle rend obligatoire la prise en charge de 50 % de ces frais pour les transports collectifs, comme cela existe en région parisienne depuis 1982.** Elle donne la possibilité de distribuer **une somme de 200 euros maximum** par an pour les salariés qui ne peuvent pas prendre les transports en commun.

Le caractère facultatif du dispositif actuel ne résout pas le problème pour la grande majorité des salariés qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun pour se rendre au travail. Les employeurs prennent prétexte de la crise ou de la modération actuelle du prix des carburants pour ne pas engager de négociations.

La CFDT propose de **rendre obligatoire la prime de 200 euros prévus par la loi à destination de ces salariés** (zones rurales, travail posté, trajets banlieue à banlieue) qui sont pénalisés par rapport aux autres salariés.

- **Généraliser la complémentaire santé.** 8% des salariés ne disposent toujours pas de complémentaire santé alors qu'avec les franchises et les dépassements d'honoraires, le « reste à charge » pour les assurés s'alourdit toujours plus. La CFDT revendique une aide publique pour généraliser la couverture complémentaire afin que celle-ci ne dépende plus uniquement d'un contrat collectif
- **Limiter et encadrer les dépassements d'honoraires**
- **Accélérer la réforme du 5<sup>ème</sup> risque, perte d'autonomie** : le niveau des prestations ne permet pas à de nombreuses personnes de faire face aux dépenses. La CFDT propose que la discussion du projet de loi sur le cinquième risque soit accélérée.
- **Une réflexion sur l'ensemble de la politique familiale** (prestations sociales et fiscalité).
- **La construction de logements économiquement accessibles** pour faire face à la pénurie de logements sociaux.

## 3- Reprendre la réforme de l'Etat et des fonctions publiques

---

La CFDT souhaite l'ouverture d'un véritable dialogue social spécifique à la fonction publique sur les différentes questions qui concernent les fonctionnaires :

- Le pouvoir d'achat
- Emploi, compétences et parcours professionnels
- La mise en œuvre de la RGPP.

### → **Pouvoir d'achat**

#### ▪ **Valeur du point et carrières professionnelles**

La valeur de l'indice du point de la fonction publique qui détermine le salaire de base des agents a été augmenté de 0,8 % en 2008. Il progressera de 0,5 % en juillet 2009 et en juillet 2010 à la suite d'une décision unilatérale du gouvernement.

Pour la CFDT, le compte n'y est pas et ne garantit pas sur le long terme le maintien du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, la CFDT avait accepté de façon exceptionnelle le système **de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat** qui garantit individuellement le pouvoir d'achat de l'ensemble du traitement sur plusieurs années incluant les augmentations générales, l'ancienneté, et la technicité. La CFDT avait accepté cette mesure pour répondre au moins partiellement à la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis de nombreuses années. Elle ne souhaite pas que cette mesure soit pérennisée.

**Pour la CFDT, c'est la valeur du point de l'indice qui doit seul garantir le pouvoir d'achat.** La rémunération doit aussi récompenser les compétences et l'expérience et permettre une évolution dynamique de la carrière professionnelle.

#### ▪ **Améliorer les grilles des catégories A et B.**

Des discussions sur la reconstruction de grilles des catégories A et B ont commencé. Elles devraient se poursuivre pour les catégories C.

Là encore, le compte n'y est pas et les négociations doivent se poursuivre pour améliorer les grilles de la catégorie B et A et ainsi rendre les métiers de la fonction publique plus attractifs.

### → **Emploi, compétences et parcours professionnels**

Après les suppressions de postes déjà réalisées entre 2002 et 2007, l'Etat procède à une réduction drastique des postes de la fonction publique d'Etat en appliquant mécaniquement la règle du non remplacement d'un départ sur 2.

**Ainsi 23 000 postes ont été supprimés en 2008, dont 11 000 dans l'Education nationale. 30 000 le seront en 2009, dont 13 000 dans l'Education nationale.**

Aujourd'hui, les **effectifs de la fonction publique** se répartissent ainsi :

- Etat 2,5 millions,
- Territoriale 1,6 million,
- Hospitalière 1 million.

**Un agent sur 5 est un contractuel.** Ils sont particulièrement nombreux (1 sur 4) dans la fonction publique territoriale.

Ces suppressions de postes se réalisent sans une réflexion globale sur les missions de service public et sur leur impact sur la qualité du service rendu.

▪ **La CFDT demande un gel des suppressions d'emplois publics**

Les questions d'emploi et de compétences doivent être replacées dans un cadre global de l'évolution des services publics dont la qualité constitue un objectif central pour assurer une plus grande cohésion sociale dans ce contexte de crise.

▪ **La CFDT demande un véritable débat sur l'emploi public et les parcours professionnels** dans la fonction publique intégrant notamment les questions du recrutement, de la formation préalable des agents, de l'encadrement, des différentes formes de mobilité, des seniors et des passerelles entre public et privé.

## → La RGPP : repartir du pacte social

L'Etat doit accroître son efficacité pour dégager des marges et répondre aux **nouveaux besoins sociaux** qui sont jusqu'ici **insuffisamment** traités dans les services publics (jeunes, insertion, environnement...) La nécessité de mener en France une révision générale des politiques publiques, comme tous les pays membres de l'OCDE l'ont fait depuis 20 ans, fait consensus.

Jusqu'ici, le gouvernement s'est plus focalisé sur les **gisements d'économies que sur l'élaboration d'un pacte public**. La question de la RH est traitée rapidement via les formules de « non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 jusqu'en 2011 ». **La RGPP a développé un climat anxieux chez les fonctionnaires.**

▪ **Pour la CFDT, réformer l'Etat, c'est s'interroger sur le pacte social** que nous voulons.

▪ **Le gouvernement doit dépassionner le débat de gestion publique par le dialogue social sur la méthode et les objectifs de la RGPP en associant les organisations syndicales représentant les agents.**

Les expériences étrangères réussies montrent que les gouvernements qui ont réussi la réorientation de leurs politiques publiques sont ceux qui ont **identifié les risques à courir et les sécurités à construire.**

## Une nouvelle gouvernance des entreprises

---

Le développement de la crise, d'abord financière puis économique, a provoqué une forte implication des pouvoirs publics pour sauver les banques puis l'industrie, mise en danger.

Cette intervention indispensable traduit bien un consensus sur le fait que l'entreprise n'est pas uniquement la propriété de ses actionnaires, mais en quelque sorte aussi un bien public. Elle crée de la richesse et de l'emploi mais outre la travail de ses salariés, l'entreprise bénéficie de toute l'infrastructure que la société met à sa disposition : aménagements publics, routes, transports en commun, logements, loisirs, formation initiale et permanente de ses employés, protection sociale, parfois aides directes, etc.

Cette prise de conscience devra perdurer au-delà de la crise.

### → Associer les représentants des salariés aux choix stratégiques des entreprises

**L'entreprise a des comptes à rendre à la société** et à ses salariés sur sa politique et sa stratégie industrielle.

**Le comportement « socialement responsable »** de l'entreprise doit se retrouver dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs et ses sous-traitants ainsi que son insertion locale. La CFDT décline ces exigences dans les propositions qui suivent.

#### ▪ Ouvrir des négociations sur l'extension du rôle et des responsabilités des instances de représentation du personnel (IRP).

Le renforcement de leurs prérogatives doit s'étendre à plusieurs domaines :

- la stratégie industrielle de l'entreprise ;
- l'origine et la qualité de l'actionnariat (p.ex. fonds spéculatifs, paradis fiscaux), la politique environnementale (rapport annuel) ;
- l'échelle de rémunération des salariés, mais aussi celle des dirigeants. En effet le mode de rémunération des dirigeants de grandes entreprises les place trop souvent au service de l'actionnaire plutôt qu'à celui de l'entreprise (rémunération par stock-options, parachutes dorés, retraites chapeaux). Sur tous ces sujets la société demande désormais plus de transparence ;
- le partage de la valeur ajoutée.

▪ **Mettre en place des chartes de la sous-traitance négociées avec les IRP pour les grands donneurs d'ordres**, la seule clause du moins disant financier pouvant mener à de graves dérives.

▪ **Conditionner les aides publiques à un comportement socialement responsable de l'entreprise.** Les conditions et les modalités d'utilisation de ces aides doivent être débattues au sein des IRP.

Les contreparties à l'aide publique devront notamment porter sur :

- l'élévation des qualifications des salariés ;
- la politique d'emploi (diminution de la précarité, temps partiels, etc.) ;
- la négociation d'accords collectifs (salaires, temps de travail, prévoyance) ;
- l'arrêt des délocalisations fiscales (paradis fiscaux).

## Une coordination renforcée des politiques européennes

---

L'absence de plan de relance européen, l'absence de vraie coordination conduit chaque pays de l'UE à faire en fonction de ses moyens et de ce qu'il pense être ses intérêts.

Il faudrait au contraire trouver des réponses communes puisque nous sommes dans un marché unique et pour certains avec une monnaie unique qui nous protège contre le risque de dévaluation.

### → Le « chacun pour soi » met tout le monde en péril

- **Baisse de la TVA.** Le Royaume-Uni décide très vite une baisse importante du taux de TVA. La France et l'Allemagne s'y refusent craignant qu'une telle baisse ne profite à leurs voisins en accroissant leurs importations. Cette crainte aurait pu être levée avec une baisse concertée de la TVA dans tous les pays européens

- **Plans de relance.** L'Allemagne s'est refusée pendant longtemps à mettre en œuvre un plan de relance, de crainte de voir ses voisins en profiter. Pour les mêmes raisons le Président Sarkozy refuse une relance par la consommation, même ciblée vers les bas revenus.

Les « primes à la casse » sont aussi des incitations financières à la consommation, ciblées vers un secteur spécifique en proie à la crise. La France, le Royaume-Uni, l'Italie ont mis en œuvre de telles aides à des niveaux très différents et sans aucune coordination.

La crainte de faire profiter les voisins de ses efforts de relance a paralysé, ou retardé les plans de relance. Une coordination européenne aurait permis une relance bien plus précoce et plus efficace et à des conditions bien plus économiques.

- **Les plans de relance de l'automobile.**

A la concurrence entre les constructeurs s'ajoute la concurrence entre les plans de soutien ! Au final ce sont les salariés qui risquent d'en faire les frais.

Quand la France dit vouloir s'opposer aux délocalisations, les dirigeants slovaques suggèrent dans ces conditions de retirer à GDF-Suez le contrat de distribution de gaz en Slovaquie !

Après tout, le consommateur français bénéficie du prix plus bas des voitures fabriquées en Europe de l'Est et peut consommer plus grâce à l'économie ainsi réalisée. L'élévation du niveau de vie des pays de l'Est offre aussi de nouveaux débouchés pour les produits que nous exportons.

Chaque pays producteur de voitures a mis en place son propre plan avec le risque de créer des distorsions de concurrence.

**La CFDT estime indispensable une politique de relance concertée, qui permettrait à l'Europe de mieux se comparer à l'effort de relance américain.**

**Le Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEM) pourrait être mis à contribution pour éviter que chaque pays applique ses propres mesures d'aide sociale. à condition d'augmenter notablement son montant.**

**La CFDT demande aussi depuis longtemps l'harmonisation des politiques fiscales européennes et la suppression des paradis fiscaux,** afin d'éviter les tentations de dumping fiscal. Pour profiter pleinement de l'effet de taille du marché unique européen et se comparer favorablement aux autres grands marchés il est indispensable de mettre en œuvre cette harmonisation budgétaire et fiscale.